

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application : NF076 – Composants Sanitaires

Président : M. PLAS, SIAMP

Vice-Président : **M. FRANCO, CSTB**

Secrétaire : Mme TRUFFERT, Responsable d'Application, CSTB

		Membre titulaire, représentant de l'organisme					Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
Collège Fabricants et Titulaires* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 4 à 7	M. CHALET	PROFLUID	14/12/2017				M. SORNAIS	PROFLUID	14/12/2017			
	M. PLAS	SIAMP	14/12/2017				Pas de suppléant					
	M. NICOLLE	IDEAL STANDARD	14/12/2017				M. PERRAUT	IDEAL STANDARD	14/12/2017			
	M. VAIRO	NICOLL	14/12/2017				M. DIVANACH	ALIAxis	14/12/2017			
	M. ARTERO	GEBERIT	14/12/2017				Pas de suppléant					
	M. VINCENT	WIRQUIN	14/12/2017				M. RAVARD	WIRQUIN	14/12/2017			
	M. ATTALI	CAPEB	14/12/2017				Pas de suppléant					
Collège Utilisateurs et Prescripteurs* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 4 à 7	Mme KACZMAREK	ALGOREL					Pas de suppléant					
	Mme CHERMAIN	FNAS					Pas de suppléant					
	M. DUVAL	SFC					Pas de suppléant					
	M. MAITRE	AFISB	05/07/18									

Collège Organismes techniques et Administrations*

Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 4 à 7

Mme BOUVIER	AFNOR Certification	23/05/2018				Mme KERTESZ	AFNOR Certification	14/12/2017		
Mme BARANSKI	AFNOR Normalisation	14/12/2017				Pas de suppléant				
M. FRANCO	CSTB					Pas de suppléant				
Mme BRISSON	Eau de Paris	14/12/2017				M. DORE	Eau de Paris	14/12/2017		
Mme LARRIBET	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	14/12/2017				Pas de suppléant				

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Composition nominative n°13 approuvée le : 29/04/19

Par la Responsable d'application : Martine TRUFFERT

